

Fake-news dans les Combles

Tout récemment (janvier 2022) un échange par mail avec un autre journaliste du JHM illustre parfaitement l'absence de déontologie ou éthique journalistique au sein d'une grande partie de cette équipe.

Pour eux, des éoliennes, ce serait un Combles !

15/1/22

TRIANGLE. Plusieurs habitants de Combles-en-Barrois (Meuse) ont créé un collectif contre un projet d'implantation de quatre éoliennes. Ils se rassemblaient hier devant la mairie. Le maire se dit surpris par cette mobilisation, étant donné que « rien n'est engagé ».

« On en a un peu marre de voir que les choses se font dans notre dos ! » Ce vendredi en fin d'après-midi, devant la mairie de Combles-en-Barrois, Nathalie n'est pas toute seule. Une grosse vingtaine d'habitants du village meusien de 840 âmes, voisin de Bar-le-Duc, s'est réunie pour montrer sa désapprobation vis-à-vis d'un projet d'installation d'éoliennes dans la commune.

Un projet qui remonte au mois de février 2021, lorsque la société chinoise Velocita a contacté la commune « pour étudier la possibilité de développer un parc éolien », rappelle le bulletin municipal distribué dans chaque boîte aux lettres en décembre dernier. Le 19 février, la commune délibérait en faveur d'une pré-étude environnementale et d'une pré-faisabilité financière. Le lieu-dit les Couleuvrines, au sud-est du village, entre le bois de Combles et la forêt domaniale du Haut-Juré, est ciblé par la municipalité. Une partie de la forêt communale serait concernée par deux éoliennes, des parcelles privées par deux autres. Selon le maire, les premiers ré-

sultats attestent de l'absence d'espèces protégées, notamment de chauve-souris ; en attendant les retours d'une consultation auprès de l'Armée du fait de la proximité de la BA 113. « L'aspect environnemental nous dérange, les éoliennes sont fabriquées en Chine et en plus, le coût du démantèlement ou bout de quinze ans, reviendrait au propriétaire, donc à la commune ! », peste Nathalie.

Un collectif, "Vent de révolte à Combles" et une pétition

Depuis l'automne, cette dernière et plusieurs riverains se sont emparés du sujet, créant le collectif "Vent de révolte à Combles" et un groupe privé sur Facebook ("Non aux éoliennes"). Une pétition rassemblait vendredi 273 signatures. Des éoliennes seraient « chères, inutiles, polluantes, nuisibles à l'environnement et dangereuses pour la santé », résume le collectif, dont la communication avec le maire semble rompue.

Contacté, le premier magistrat Francis Jouron indique, d'une



Les habitants ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas d'information de la commune.

part, que « les habitants ne m'ont jamais contacté » et que, d'autre part, « on n'a rien signé avec la société (Velocita, ndlr) ». Un courrier, au moins, a pourtant bien été envoyé à Francis Jouron en décembre, auquel il a répondu par la négative à la demande des opposants de la tenue d'une réunion publique. « On est dans le flou, on aimerait au moins avoir des informations », peste Viviane. « Nous n'en sommes qu'aux prémices (...), il faut compter deux à

trois ans d'études avant la finalisation du dossier », complète le maire à travers son dernier bulletin. « Quand on voit comment le maire fonctionne, on a intérêt à manifester avant que tout ne soit signé ! », assure Gérard. Le conseil municipal de vendredi prochain, à 20 h 30, promet.



N. F.
n.frise@jhm.fr

dim. 16 janv. 2022 à 20:55 : de Yves ROYER à Nicolas FRISE, le journaliste auteur de l'article sur Combles Respectueusement je m'adresse à vous pour tenter de comprendre ce qu'est en ce début de 21ème siècle devenu le concept de journal quotidien, quelle est la mission du journaliste d'un quotidien départemental et donc savoir si nous devons nous contenter de bien peu d'informations, nous les lecteurs.

Je m'appuie sur votre article relatif à la petite poignée d'anti-éoliens à Combles (55). Vous rapportez leurs critiques, dont « ... le coût du démantèlement au bout de quinze ans reviendrait au propriétaire donc à la commune » peste Nathalie.

Bon OK, ça c'est la partie « tendre le micro » de votre travail. Résultat cette fake-news on la lit tout le temps dans le JHM et dans d'autres journaux, ceux qui ont notamment choisi une ligne anti-éolienne.

Si le lecteur ne peut lire que cela, si le journaliste ne va pas plus loin, alors une telle pratique du journalisme n'est finalement plus qu'un « réseau social sur papier », avec leurs mêmes défauts. « Nathalie » ne communique même pas son nom, tant qu'à faire vous devriez se référer seulement à son pseudo sous Snapchat. Mais nous lecteurs payants de journal papier, n'avons-nous pas le droit que le journaliste investigue un minimum pour savoir si les propos sont vrais, un peu vrais, un peu faux, FAUX ? En l'occurrence ce propos est, il n'y a aucun doute, faux et mensonger*.

Et donc, après vos investigations, ne pourriez-vous pas nous expliquer dans le même article que le propos de Nathalie est sans aucun fondement ?

D'ailleurs le JHM nous a proposé en ce début d'année une refonte de la forme de ses pages (pour le fond il faudra attendre encore longtemps probablement). Je constate que de nombreux journaux font - depuis une ou

deux décennies - en fin d'article des renvois vers un document ou des adresses Url. Voilà une pratique qu'elle est moderne et pertinente pour les lecteurs « numériques », en veillant toutefois à ne pas nous balancer trop de renvois. Pourquoi le JHM n'a-t-il pas eu cette idée à l'occasion de sa refonte ? Allons-nous devoir encore attendre une décennie ?

Je vous remercie par avance pour votre retour pédagogique sur les termes de « journal » et « journaliste ». Cordiales salutations.

(*) cf l'analyse dans la pièce jointe (un extrait de mon livre « EOLE, du souffle pour nos campagnes ») et approfondissement sur cette adresse Url www.eole-merci.fr/argumenter/environnement/deconstruction sur le site internet que je construis actuellement

lundi 24 janvier 2022 à 10:37 :

de Nicolas FRISE à Yves ROYER

je prends ENFIN le temps de vous répondre d'abord, merci pour votre fidélité au JHM en dépit de notre changement de maquette et d'habillage qui semble vous avoir également bouleversé en ce qui concerne le sujet à Combles-en-Barrois, le propos était le suivant : pourquoi la municipalité communique aussi peu sur ce sujet dont quelques habitants se sont emparés : ces derniers n'étaient pas enthousiastes à l'idée de détruire tout un éco système pour quatre éoliennes, je peux les comprendre il n'est pas question d'être pro ou anti éoliennes ici, d'autres sujets seraient sortis si le projet avait évolué or, il n'en sera rien (pour Combles) puisque le projet a été annulé vendredi (lire le JHM de dimanche)

lun. 24 janv. 2022 à 16:39 :

de Yves ROYER à Nicolas FRISE

Votre propos était l'absence de communication me dites-vous, il n'empêche que vous avez aussi permis à cette poignée d'opposants de répandre la totalement fausse information « ... le coût du démantèlement au bout de quinze ans reviendrait au propriétaire donc à la commune » peste Nathalie et qu'ils peuvent ici et ailleurs ensuite se prévaloir du « tu vois, c'est dans le journal ! ». Un journal, même relooké, ne devrait pas avoir pour mission de relayer de fausses informations (laissez cela aux réseaux sociaux) ou au minimum apporter une mise au point pour souligner le mensonge.

Oui le l'ai lu, le projet a été annulé. Mais vous concluez par « une victoire pour le collectif » : ce n'est en rien du tout de leur fait, croyez-vous que l'Armée et l'Aviation Civile se sont souciées un seul instant de tenir compte des contestations de Mme Nathalie ? Je ne sais pas quelle est la raison (couloir aérien ? à moins de 20 kms du radar de St Dizier ? respect d'une hauteur limite ? ... puisque cela, vous ne nous l'expliquez pas). Mais que les opposants aient braillés ou non, la décision aurait été la même.



La semaine dernière déjà, les Comblais étaient mobilisés. (Photo d'archives N. F.)

TRIANGLE Réuni vendredi 21 janvier en soirée, le conseil municipal de Combles-en-Barrois (Meuse) a finalement renoncé au projet d'implantation d'éoliennes.

Vendredi 14 janvier, ils étaient une vingtaine, devant la mairie de Combles-en-Barrois, à manifester leur désapprobation contre un projet d'implantation de plusieurs éoliennes dans la commune (lire notre édition du samedi 15 janvier).

Une semaine après, les membres du collectif "Vent de révolte à Combles" étaient de nouveau venus en nombre, cette fois, pour assister au conseil municipal, vendredi 21 janvier au soir, au cours duquel ledit projet était à l'ordre du jour. L'ambiance était, comme on pouvait s'y attendre, tendue, entre le maire Francis Jouron et ses conseillers d'un

côté, les opposants au projet de l'autre. Les élus s'offusquaient des agissements du collectif, tandis que ce dernier pointe du doigt l'absence de communication et de transparence des conseillers. Dans cette atmosphère, le maire est rapidement rentré dans le vif du sujet, indiquant que, étant donné que la base aérienne 113 de Saint-Dizier venait de donner un avis défavorable sur le projet, il ne se ferait pas. « La société Vélocita (qui portait le projet, ndlr) ne fera pas appel de cette décision et abandonne son projet », précise la commune de Combles. Une victoire pour le collectif, qui s'est promis de rester vigilant sur les affaires communales.



N. F.
n.frise@jhm.fr

mardi 25 janvier 2022 à 09:30 : de Nicolas FRISE à Yves ROYER

en ce qui concerne le démantèlement, si, cela représente un coût. Les opposants à ce projet ne sont pas butés et ignares, ils se sont renseignés, ont récolté des infos, commencé à constituer des dossiers. bref. par ailleurs, même si effectivement la décision de l'armée a été radicale, ça reste "une victoire pour le collectif" qui gagne "sur tapis rouge" en quelque sorte : on sait très bien que ce n'est pas leur mobilisation qui a clos le projet ces jours ci même si à terme elle aurait pu peser (je pense). pour la base, je ne suis pas rentré dans les détails : mais oui il s'agit de toutes les raisons sus citées par vos soins

mardi 25 janvier 2022 à 09:36 : de Yves ROYER à Nicolas FRISE

Eh bien qu'ils sortent, que vous sortiez ne serait-ce qu'une preuve de cette allégation mensongère « ... *le coût du démantèlement au bout de quinze ans reviendrait au propriétaire donc à la commune* » peste Nathalie. Une preuve en France qui a pour l'instant très très peu déconstruit des éoliennes, mais vous pouvez y compris tenter de nous trouver un exemple en Allemagne qui elle a déjà déconstruit plusieurs milliers d'éoliennes.

mardi 25 janvier 2022 à 11:17 : de Nicolas FRISE à Yves ROYER

c'est bien ce que je dis,

le collectif a commencé à constituer un dossier, des preuves,

j'ai aussi mes informations

je ne peux pas tout publier dans un papier où je suis obligé de me restreindre en termes de taille. voilà.

M. Nicolas FRISE, encore jeune journaliste, a un peu d'excuses : il est à très mauvaise école, sous la coupe de son fourbe rédacteur en chef Dominique PIOT.

Monsieur PIOT par exemple parvient presque avec le billet ci-contre à nous faire croire qu'il est désolé, opposé à cette idée d'enfouir les déchets nucléaires à Bure-Saudron. Ce « plumitif laborieux » est au JHM depuis au moins 30 ans, il prétend aimer la Haute-Marne mais jamais il n'a œuvré pour s'opposer d'une manière ou d'une autre contre le projet de poubelle nucléaire qui va souiller notre sous-sol et nos rivières. Bien au contraire il n'a cessé de cajoler tous les acteurs économiques qui plongent constamment leurs mains dans le pot de miel des millions de subventions du GIP Bure, de cajoler tous les élus qui se compromettent avec l'ANDRA, le CEA et EDF. Il a même le culot d'insulter tous les opposants qui selon lui ne sauraient pas utiliser les bons moyens pour tenter de se faire entendre : évidemment M. Piot, ils n'ont pas même un 1000^{ème} des moyens dont disposent les fossoyeurs de notre Haute-Marne.

Mais chassez le naturel, il revient au galop : « *cela dit, de quelle autre solution disposons-nous à part de planter une éolienne tous les 20 m ?* » s'inquiète-t-il. Vous apprécierez son niveau d'argumentation anti-éolienne. Ce personnage a une telle étroitesse d'esprit et réflexion qu'il ne maîtrise même pas la mesure d'une distance.

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

De temps en temps 30/1/2022

Que retiendra la Haute-Marne de cette quatrième semaine? Que le temps est incertain. L'avenir surtout. Les happy few de la section haut-marnaise de l'Association progrès du management (APM) recevront dans quelques semaines Jean-Pierre Luminet. Les connaisseurs voient en lui la peinture mondiale, scientifique et poétique de l'espace-temps en général et des trous noirs en particulier. Une sommité. Pour un neurone aussi torturé que l'ultime qui sert au plumitif laborieux à commettre cette chronique, qui dit trou noir dit Bure. Or, nous apprenons aussi cette semaine que la Suède donne son feu vert à l'enfouissement de ses déchets nucléaires pour 100 000 ans et quelques secondes. Il y a 100 000 ans, n'en déplaise aux mauvaises langues, Charles Guené et Bruno Sido n'étaient pas encore sénateurs. Il y a 100 000 ans, Homo neanderthalensis vivait en Europe, peut-être de part et d'autre des rives du cours haut de ce qui deviendrait la rivière Marne. Et en moins de 100 000 ans, Homo neanderthalensis a disparu, cédant l'occupation de nos vertes contrées à Homo sapiens. Il peut donc se passer beaucoup de choses en 100 000 ans. N'est-il pas ahurissant que notre génération de bipèdes cyniques et désinvoltés s'arroge ainsi le droit d'engager l'avenir de milliers de générations, toutes races confondues, pour les 100 000 prochaines années? Cela dit, de quelle autre solution disposons-nous à part planter une éolienne tous les 20 m? Je mégarais en conjectures sur le calendrier des 100 000 prochaines années lorsque je trébuchais sur la date finalement assez proche du 14 février 2022. Ne saurions-nous saisir l'opportunité de la Saint-Valentin pour rabibocher un couple de notre entourage en phase compliquée? Et si S offrait des fleurs à C pour recoller les morceaux lors d'un dîner aux chandelles? Vous n'êtes pas sûrs que cela soit possible, en moins d'un mois? Mais vous savez ce qui se passera dans les 100 000 prochaines années...

Dominique Piot
d.piot@jhm.fr